

SERVICE DE L'EAU DE VIRE SUR LOT

- 46 -

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

- CFU -

Cadre général

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité spécialité et équilibre.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, par le Maire.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2024. Tout comme le budget principal, il comporte deux sections, la section de fonctionnement, qui correspond à la gestion des affaires courantes et récurrentes de la collectivité et la section d'investissement, qui a vocation, par la programmation de dépenses structurantes et présentant un caractère plus exceptionnel, à être tournée vers l'avenir.

Dans chacune des sections, les dépenses et recettes sont classées par chapitre.

Le compte financier unique doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte financier unique du budget :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.

La présentation est effectuée en consolidant le budget principal.

Présentation du compte financier unique, compte de gestion

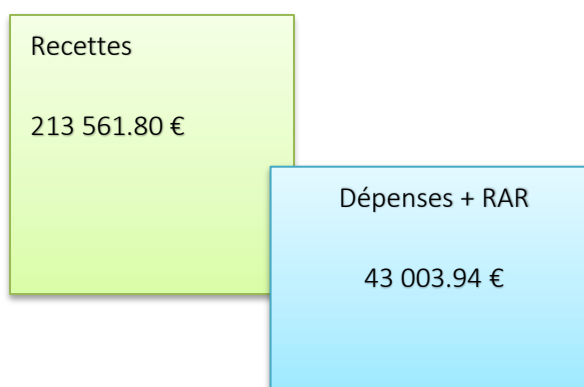
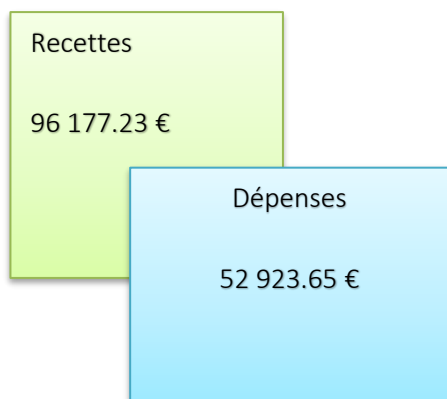
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	39 224,00	0,00	193 945,60	0,00	233 169,60
Opérations exercice	52 923,65	56 953,23	28 083,59	19 616,20	81 007,24	76 569,43
TOTAUX	52 923,65	96 177,23	28 083,59	213 561,80	81 007,24	309 739,03
Résultat de clôture		43 253,58		185 478,21		228 731,79

Restes à réaliser	14 920,35	0,00
Besoin / excédent de financement total		213 811,44
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement		0,00

I - VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

SECTION FONCTIONNEMENT ou EXPLOITATION

SECTION INVESTISSEMENT



Excédent de fonctionnement cumulé
43 253,58 €

Excédent d'investissement cumulé
170 557,86 €

Les résultats de l'exercice 2024 font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 43 253,58 €. La section d'investissement présente également un excédent de 170 557,86 €.

Affectation Affectation de résultat :

✚ **Au compte 1068 (recette d'investissement) : 0 €**
 (on n'affecte pas tant que l'on en a pas besoin en investissement, pour rappel excédent d'investissement : 170 557,86 €)

Excédent de fonctionnement à reporter en 2025 au compte 002
43 253,58 €

Excédent d'investissement à reporter en 2025 au compte 001
185 478,21 €

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'EN

EAU-VIRE SUR LOT - EAU-VIRE SUR LOT - - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	14 194,52	47 147,00	61 341,52
	Recettes réalisées (1)	B	19 616,20	56 953,23	76 569,43
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	208 140,12	86 371,00	294 511,12
	Dépenses réalisées (1)	E	28 083,59	52 923,65	81 007,24
	Restes à réaliser	F	14 920,35	0,00	14 920,35
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-8 467,39	4 029,58	-4 437,81
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	193 945,60	39 224,00	233 169,60
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	185 478,21	43 253,58	228 731,79
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-14 920,35	0,00	-14 920,35
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	170 557,86	43 253,58	213 811,44

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

II – LA SECTION D'EXPLOITATION

Le budget d'exploitation permet aux services de la collectivité d'assurer le quotidien.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

a/ Les dépenses d'exploitation du service eau potable sont constituées par l'entretien et la consommation de la station de pompage et des installations du service (réservoirs, réseau d'eau,...), les achats de fournitures, les prestations de services, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, les salaires des agents et les amortissements.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	27 270,07	13 003,93	0,00	13 003,93	47,69	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	23 200,00	15 057,02	0,00	15 057,02	64,90	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	15 300,00	10 442,00	0,00	10 442,00	68,25	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	620,00	2,08	0,00	2,08	0,34	0,00
Total des dépenses de gestion courante		66 390,07	38 505,03	0,00	38 505,03	58,00	0,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat*	286,41	224,10	0,00	224,10	78,24	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	4 500,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		72 176,48	38 729,13	0,00	38 729,13	53,66	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat* ordre transfert entre sections (3)	14 194,52	14 194,52	0,00	14 194,52	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat* ordre Intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		14 194,52	14 194,52	0,00	14 194,52	100,00	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		86 371,00	52 923,65	0,00	52 923,65	61,27	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		86 371,00	52 923,65	0,00	52 923,65		0,00

Chapitre 011 – charges à caractère général

- achats et variation des stocks (carburants, eau, électricité, fournitures...)
- services extérieurs (entretien, réparations..., maintenance...)
- autres services extérieurs (services bancaires et assimilés)

Chapitre 012 – charges de personnels, frais assimilés

- cotisations
- charges de personnel

Chapitre 014 – atténuations de produits
Reversement redevance agence de l'eau

Chapitre 042 – opération d'ordre de transfert entre sections
les amortissements (station de pompage, dossier enquête des périmètres de protection du forage Bru, travaux programme poste de chloration, renouvellement des réseaux, borne d'incendie, remplacement de la pompe de surface, poste de chloration, porte métallique château d'eau,...)

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante
créances admises en non valeur

Chapitre 67 – charges exceptionnel
il peut s'agir d'un remboursement effectué à un ou des abonnés suite à une délibération prise pour fuite d'eau

b/ les recettes d'exploitation du service eau potable sont constituées :

- Chapitre 013 – atténuation de charges
(remboursement AT s'il y a lieu)
- Chapitre 70 – ventes produits fabriquée, prestations
Redevance (pollution et agence bassin)
- Chapitre 75 : éventuellement le FCTVA

RECETTES D'EXPLOITATION – VUE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	45 001,00	53 120,72	0,00	53 120,72	118,04	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10,00	675,63	0,00	675,63	6 756,30	0,00
Total des recettes de gestion courante		45 011,00	53 796,35	0,00	53 796,35	119,52	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	1 020,88	0,00	1 020,88	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		45 011,00	54 817,23	0,00	54 817,23	121,79	0,00
Chapitre 042	Opérat* ordre transfert entre sections (3)	2 136,00	2 136,00	0,00	2 136,00	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 136,00	2 136,00	0,00	2 136,00	100,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		47 147,00	56 953,23	0,00	56 953,23	120,80	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		39 224,00					
Total des recettes de la section d'exploitation		86 371,00	56 953,23	0,00	56 953,23		0,00

Les tarifs du service :

- ❖ Abonnement : 61 €
- ❖ Consommation : 0.90 €/m3
- ❖ Redevance pollution : 0.33 €/m3
- ❖ Redevance agence bassin : 0.10 €/m3
- ❖ Ouverture de compteur : 77 €

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du service de l'eau à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du service de l'eau regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité,
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Les dépenses et recettes

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	55 604,12	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	144 400,00	25 947,59	17,97	14 920,35
	Total des dépenses d'équipement	201 004,12	25 947,59	12,91	14 920,35
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses Imprévues	5 000,00			
	Total des dépenses financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	206 004,12	25 947,59	12,60	14 920,35
Chapitre 040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	2 136,00	2 136,00	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 136,00	2 136,00	100,00	0,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	208 140,12	28 083,59	13,49	14 920,35
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00			
	TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	208 140,12	28 083,59		14 920,35

Les opérations :

- 129 : travaux réseau - en cours
renouvellement vannes de réseaux secteur Goulepdan, Bru, Pujols, le bourg...
- 134 : étude périmètre captage Bru - opération terminée
dossier enquête des périmètres du forage de Bru, commissaire enquêteur...
- 136 : château d'eau – travaux divers - en cours
réhabilitations château d'eau Esquine de Laze
- 139 : station Bru - travaux divers - en cours
réhabilitation station de pompage
- 140 : château d'eau à Garrigues – travaux divers - réhabilitation du château d'eau

Il est à noter les arrêtés de la préfecture :

L'arrêté n° DDARS46/2024/n°3 :

- déclarant d'utilité publique la création des périmètres de protection du captage de Bru, la dérivation des eaux souterraines alimentant ce captage aux fins d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la commune de Vire sur Lot ;
- portant autorisation de traitement à partir du captage de Bru ;
- portant autorisation de la distribution d'un eau destinée à la consommation humaine.

L'arrêté préfectoral n° E-2024-122 portant autorisation environnementale pour le puits de captage et le prélèvement d'eau à Bru.

RECETTES D'INVESTISSEMENT – V

2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	5 421,68	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	5 421,68	0,00	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	14 194,52	14 194,52	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		14 194,52	14 194,52	100,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		14 194,52	19 616,20	138,20	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		193 945,60			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		208 140,12	19 616,20		0,00

- Les recettes d'investissement :
le FCTVA (chapitre 10).
- Chapitre 040 – Dotation aux amortissements
(station de pompage, dossier enquête des périmètres de protection du forage Bru, travaux programme poste de chloration, renouvellement des réseaux, borne d'incendie, remplacement de la pompe de surface, poste de chloration, porte métallique château d'eau,...)

Date de transmission de l'acte: 12/04/2025
Date de reception de l'AR: 12/04/2025
046-214603367-DE_006_2025-DE
A G E D I

Fait à Vire sur Lot,

Le 10 avril 2025

Madame le maire,

Yvette FROIDEFOND



Madame le Maire,
Yvette FROIDEFOND

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.